Fiche signalétique

Nom du produit : Certainty lingette désinfectante pour surfaces

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE

Identifiant du produit :

Nom du produit — WE1000, WE1100, WE1200, WE1500, WE2000, WE96200

Autre moyen d'identification :

Synonymes — Aucun

Utilisation de la substance/préparation et restrictions :

Usage recommandé : — Lingettes humides.

Usages non recommandés : — Aucune information disponible

Détails du fournisseur SDS :

Nom de l'entreprise : — Innocore.

Identification de l'entreprise : — 399 Woodall Way,
Woodstock
(Ontario) N4T 0K9
Canada.

Numéro d'urgence de l'entreprise — Numéro d'urgence : 1-877-910-4809

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification :

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux en vertu de la norme 2012 OSHA Hazard Communication Standard (29 CER 1910.1200) et du WHMIS 2015.

Éléments de l'étiquette du SGH, y compris la mise en garde :

Sommaire d'urgence :

Apparence : Liquide clair/incolore absorbé dans des lingettes non tissées **État physique : Liquide mince absorbé dans des lingettes non tissées** **Odeur : Typique**

Mot-indicateur (SGH) :

Aucun

Pictogramme de danger (SGH) :

Aucun

Mentions d'avertissement (SGH) :

Cause une légère irritation de la peau

Peut causer une légère irritation des yeux.

Mises en garde (SGH) – Prévention :
Aucune

Mises en garde (SGH) – Réponse :
Aucune

Mises en garde (SGH) – Entreposage :
Aucune

Mises en garde (SGH) – Élimination :
Aucune

Dangers non classés autrement (DNCA) :
Aucun

Interactions avec d'autres produits chimiques :
Aucune

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Description chimique : Chimique

Ingrédient	Nº CAS	% selon le poids	Secret commercial
Chlorure de N-alkyl(benzyl)diméthylammonium (68 % C12,32 % C14)	85409-23-0	0,05-0,2	*
Chlorure de N-alkyl(benzyl)diméthylammonium (5 % C12,60 % C14, 30 % C16)	53516-76-0	0,05-0,2	*

***** Le pourcentage (concentration) de composition est non divulgué en raison du secret commercial.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins :

Contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact. Laver à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, demander une aide médicale.

Contact avec la peau : Laver la peau exposée à grande eau.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion :	Laver la bouche avec de l'eau. Boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Obtenir une aide médicale.
Notes au médecin :	Traitement basé sur le jugement du médecin traitant.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés :	Aucune information disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction appropriés	Inonder d'eau pour l'agent extincteur. CO2, poudre extinctrice, mousse anti-alcool
Moyens d'extinction non appropriés	Aucune information disponible.
Dangers spécifiques de l'exposition	La décomposition thermique libère des gaz irritants.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone

Données relatives aux explosions :

Sensibilité à l'impact mécanique :	Aucune.
Sensibilité aux décharges statiques :	Aucune.
Équipement de sécurité particulier :	Appareil respiratoire autonome à surpression (approuvé selon la MSHA/NIOSH ou l'équivalent) et vêtements de protection complets.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Mesures générales : Éviter le contact avec les yeux.

Précautions environnementales :

Précautions environnementales : Éviter le déversement dans les égouts et les réserves d'eau publique.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Méthode de confinement :	Éviter les fuites et les déversements supplémentaires si sécuritaire.
Méthodes de nettoyage :	Nettoyer les déversements immédiatement avec un produit absorbant et éliminer les déchets de façon sécuritaire.

Procédures pour le personnel non-secouriste :

Équipement de protection : Aucune exigence spécifique.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

Procédures pour le personnel secouriste :

Équipement de protection : Équiper l'équipe de nettoyage de la protection adéquate.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

Référence à d'autres sections : Voir l'en-tête 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manutention sécuritaire :

Manutention : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène industrielle et à la pratique sécuritaire. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger ou boire pendant l'utilisation du produit.

Information concernant la protection contre les incendies et les explosions : Aucune mesure particulière requise.

Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités :

Exigences pour les réserves et les conteneurs : Entreposer dans un endroit frais.
Information concernant l'entreposage dans une installation d'entreposage commune : Entreposer à l'écart des produits alimentaires.

Autre information sur les conditions d'entreposage : Garder le contenant fermé hermétiquement.

Usage final spécifique : Aucune autre information pertinente disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle :

Lignes directrices relatives à l'exposition Ce produit, tel que fourni, ne contient pas de substance dangereuse ayant des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation régionaux spécifiques.

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Mesures d'ingénierie Douches. Bassins oculaires. Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux : Aucun équipement de protection spécial nécessaire.

Protection de la peau :	Aucun équipement de protection spécial nécessaire.
Protection des mains :	Aucun équipement de protection spécial nécessaire.
Protection respiratoire :	Aucun équipement de protection spécial nécessaire.
Hygiène au travail :	Les travailleurs doivent laver leurs mains avant de manger, de boire ou de fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide mince absorbé dans une lingette non tissée.		
Apparence	Liquide clair et incolore absorbé dans une lingette non tissée.	**Odeur**	Typique.
Couleur	Liquide incolore absorbé dans une lingette blanche non tissée.	**Seuil de l'odeur**	Aucune information disponible.

Propriété	**Valeurs**	**Remarques/méthode**
pH	10,0-11,5	Aucune connue
Point de fusion/congélation	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Point/plage d'ébullition	Aucune donnée disponible.	Aucune connue
Point d'éclair	Aucun	Aucune connue
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Limite d'inflammabilité à l'air :		
Limite supérieure	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Limite inférieure	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Densité	Environ 1,00 g/cm^3	

Solubilité à l'eau	Soluble à l'eau.	Aucune connue
Solubilité à d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Température d'autoinflammation	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible	Aucune connue

Autres propriétés :

Point de ramollissement	Aucune donnée disponible
Teneur en COV (%)	Aucune donnée disponible
Taille des particules	Aucune donnée disponible
Distribution de la taille des particules	Aucune donnée disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Aucune donnée disponible
Stabilité chimique :	Stable sous les conditions d'entreposage recommandées
Risques de réactions dangereuses :	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
Polymérisation dangereuse :	Aucune possible.
Conditions à éviter :	Aucune selon l'information fournie.
Matières incompatibles :	Aucune connue.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone.
Décomposition thermique/conditions à éviter :	Aucune selon l'information fournie.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les voies d'exposition possibles :

Information sur le produit

Inhalation	Données de test spécifiques pour la substance ou le produit non disponibles
Contact avec les yeux	Légère irritation
Contact avec la peau	Légère irritation dans le cas de personnes ayant la peau sensible.
Ingestion	L'ingestion de liquide peut causer une légère irritation aux muqueuses et au tube digestif.

Information sur les effets toxicologiques :

Symptômes	Aucune connue

Effets retardés, immédiats, chroniques d'une exposition à court et long terme :

Sensibilisation	Aucune connue
Effets mutagéniques	Aucune connue
Carcinogénicité	Aucun ingrédient classé comme carcinogène
Toxicité pour la reproduction	Aucune connue
Toxicité systémique pour certains organes cibles – exposition unique	Aucune connue
Toxicité systémique pour certains organes cibles – expositions répétées	Aucune connue
Toxicité chronique	Aucune connue
Toxicité pour certains organes cibles	Aucune connue
Mesures numériques de la toxicité (selon le SGH Chapitre 3.1)	Non applicable

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

Écotoxicité :	Non classé
Persistance et dégradabilité	Aucune information disponible
Potentiel bioaccumulatif	Aucune information disponible
Mobilité dans le sol :	Aucune information disponible
Autres effets indésirables :	Aucune information disponible
Autres renseignements :	Éviter le déversement dans l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets	
Méthodes d'élimination	Cette matière, telle que fournie, n'est pas un déchet dangereux conformément à la réglementation fédérale (40 CFR 261). Cette matière pourrait devenir un déchet dangereux si elle est mélangée ou entre en contact avec un autre déchet dangereux. Si des produits chimiques sont ajoutés à cette matière ou si la matière est traitée ou autrement modifiée. Consulter le règlement 40 CFR 261 pour savoir si la matière modifiée est un déchet dangereux. Consulter la réglementation provinciale, régionale ou locale appropriée pour connaître les autres exigences.
Emballages contaminés :	Éliminer le contenu et les récipients conformément à la réglementation locale.
Codes de déchets dangereux de la Californie	Aucun
Écologie – Déchets :	Éviter le déversement dans l'environnement.

13. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Ministère des Transports :	Non réglementé
Appellation réglementaire	Non réglementé
Classe de risques	Non applicable
TDG	Non réglementé
MEX	Non réglementé
ICAO	Non réglementé
IATA :	Non réglementé
Appellation réglementaire	Non réglementé
Classe de risques	Non applicable
IMDG/IMO :	
Classe de risques	Non applicable
RID	Non réglementé
ADR	Non réglementé
ADN	Non réglementé

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Stocks internationaux :

TSCA	Conforme
LIS	Tous les composants font partie de la LIS ou de la LES

TSCA – Toxic Substances Control Act des États-Unis, Section 8(b) Stock

LIS/LES – Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada.

Réglementation canadienne :

Classification du SIMDUT canadien :	Non réglementé selon le SIMDUT
DIN de Santé Canada :	Non enregistré.
LIS canadienne :	Figure sur la liste.

Réglementation fédérale des États-Unis :

SARA 313

Section 313 du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique assujetti aux exigences de signalement de la loi et du Titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Catégories de risque de la loi SARA 311/312 :

Risque grave sur la santé	Non
Risque chronique sur la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Risque de réaction	Non

CWA (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des polluants réglementés en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA–Qtés à déclarer	CWA–Polluants toxiques	CWA–Polluants prioritaires	CWA–Substances dangereuses

Aucun.

CERCLA

Cette matière, telle que fournie, contient une ou plusieurs substances réglementées comme étant des substances dangereuses en vertu de la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer–Substances dangereuses	Quantités à déclarer–Substances extrêmement dangereuses	Quantité à déclarer

Aucun.

Réglementation d'État des États-Unis :

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique inclus dans la Proposition 65.

Réglementation d'État des États-Unis relative au droit de savoir

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island	Illinois

Aucun ingrédient de la réglementation relative au droit de savoir.

Cote selon HMIS III

Santé : 1 Risque faible – Irritation ou légère blessure réversible possible

Inflammabilité : 0 Risque minimal

Physique : 0 Risque minimal

Protection personnelle : B

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparé par : Service technique
Date d'émission : 26 juin 2018
Date de révision : 09 juillet 2020
Note de révision : Aucune.

Avis de non-responsabilité :
Le fabricant garantit que ce produit est conforme aux spécifications normalisées lorsqu'il est utilisé conformément aux directives. À notre connaissance, l'information contenue dans la présente est juste. Cependant, nous n'assumons pas la responsabilité de l'exactitude ou du caractère complet de l'information contenue dans la présente.

Il appartient exclusivement à l'utilisateur de vérifier la convenance de la matière. Toutes les matières peuvent présenter des risques et doivent être utilisées avec précaution. Bien que certains risques soient décrits dans la présente, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques existants.

Fin de la fiche signalétique